

-----  
Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

**2026-07-14**

**Objet :  
Permis de louer  
et permis de  
diviser**

**Etaient présents :**

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, BLANPAIN Didier, VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de  
convocation  
26/06/2026

**Excusés :**

BOURGOIS Vincent, pouvoir Christine DUQUESNE  
TURPIN Patrice, pouvoir Patrice VANHEY  
PIRET Annick, pouvoir Cécile LAMBRAY  
CLAVET Céline, pouvoir Alain BLONDEAU  
TOTTEL Sabine, pouvoir Mélissa GELY

Date d'affichage  
08/07/26

**Absent :** SELOSSE Laurence

Nombre de  
Conseillers

**Secrétaire de séance :** PLANCQ Carmen

En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 28

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24/03/2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite Loi ALUR) ;

Considérant le Programme local de l'habitat de la Métropole Européenne de Lille ;

La loi ALUR a institué de nouveaux dispositifs pour prévenir le développement de l'habitat indigne.

Dans le cadre de son Programme local de l'habitat, La Métropole Européenne de Lille, autorité compétente pour l'instauration et la mise en œuvre des différents outils issus de cette loi, fait de la prévention et de la lutte contre l'habitat indigne une de ses priorités d'action et confie une partie de ses missions aux communes volontaires dans le cadre d'une convention de prestation de services.

La commune de Wavrin désirant lutter efficacement et durablement contre l'indignité des logements sur son territoire souhaite s'engager formellement en manifestant son intention d'adhérer aux dispositifs proposés par la Loi ALUR et portés par la MEL.

Parmi ces dispositifs la commune souhaite retenir pour les logements construits avant 1974 sur l'ensemble de son territoire :

- L'autorisation préalable de mise en location (APML ou permis de louer).
- L'autorisation préalable aux travaux de division conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation (APD ou permis de diviser).

La mise en œuvre sur le territoire communal nécessite une délibération préalable en Conseil Communautaire. L'instauration formelle de ces dispositifs interviendra dans un délai légal de 6 mois et sera régie par une convention de prestation de service.

Ce délai de 6 mois sera dédié à la communication communale sur les dispositifs et la mise en place du logiciel dédié ainsi qu'à la formation des agents.

L'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Valide l'intention de la commune d'adhérer aux dispositifs du permis de louer et permis de diviser,
- Valide ces dispositifs à l'ensemble du territoire de la commune, pour l'ensemble des logements construits avant 1974,
- Sollicite la MEL pour intégrer la commune de Wavrin dans son périmètre d'application desdits dispositifs,
- Autorise M le Maire à signer la future convention de prestation de service avec la MEL,
- Prend acte que l'entrée en vigueur des dispositifs interviendra six mois après la délibération du Conseil Communautaire.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Christine DUQUESNE), HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice (pouvoir Patrice VANHEY), LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick (pouvoir Cécile LAMBRAY), DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline (pouvoir Alain BLONDEAU), BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine (pouvoir Mélissa GELY), VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

La secrétaire de séance,

  
Carmen PLANCQ



Le Maire,

Alain BLONDEAU

